

ANNEXE A LA DEMANDE

- de Certificat d'Urbanisme
- de Permis de Construire
- Permis d'aménager
- Déclaration préalable
- Autorisation de raccordement

POUR L'AVIS DES GESTIONNAIRES DES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Ce document rempli en 2 exemplaires est à remettre à la Mairie accompagné d'un plan de situation, d'un extrait du cadastre avec la localisation précise du terrain, de son accès au domaine public s'il y a lieu, et du plan de masse prévu de la construction s'il est connu.

1^{ère} PARTIE (à remplir par le demandeur)

Nom :		Prénom :	
Adresse actuelle :		Adresse précise de la construction :	
Rue :		Commune :	LOUHOSSOA
Commune :		Code postal :	64 250
Code postal :		Adresse :	
		Section :	
Destination de l'unité foncière objet de la demande (cocher dans les cases qui conviennent) :			
Lotissement : Nombre de lots :			
Habitations : Maison individuelle <input checked="" type="checkbox"/> Résidence principale <input type="checkbox"/> Résidence secondaire <input type="checkbox"/>			
Immeuble collectif <input type="checkbox"/> (Nombre de logements) :			
Autres usages : Agricole <input type="checkbox"/> Commercial ou Artisanal <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Industriel <input type="checkbox"/>			
Puissance prévue : de 0 à 36 kVA <input checked="" type="checkbox"/> de 42 à 250 kVA <input type="checkbox"/> plus de 250 kVA <input type="checkbox"/>			
Observations :		Fait à	
		Le :	

Transmis à ERDF par la Mairie le	Le Maire
Observations :	Signature et cachet :

Document (partie 1 et partie 2) à envoyer à l'adresse ci-dessous :

2^e PARTIE - Consultation du gestionnaire du réseau public d'Electricité par le Maire
(Article L.421.5 du Code de l'Urbanisme)

Demandeur :

Commune :

Avis technique fourni par ERDF

Equipement public (à la charge de la commune et réalisé par le SDEHP)

En dehors de l'équipement propre à la charge du demandeur et réalisé par ERDF,

l'opération nécessaire : - une extension de réseau public : oui non d'une longueur estimée de : _____ m
- un renforcement : oui non avec création de Poste : oui non

Autres observations techniques

Traversée du terrain, objet de cette annexe, par un réseau aérien ou souterrain de distribution publique : oui non

Si oui : La conformité de distance de la construction par rapport aux réseaux existants devra être respectée. De fait l'implantation de la construction devra autant que possible prendre en compte l'existence des ouvrages ; si nécessaire les modalités de mise en conformité devront être étudiées avec ERDF.

Indications financières et de réalisation de l'équipement propre par ERDF

Le montant de la participation financière du pétitionnaire à l'équipement propre sera établi par ERDF sur le base du permis de construire accordé, ou de l'autorisation de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité, suivant les modalités d'accès à l'énergie en vigueur au moment de la présentation du devis.

En dehors du simple branchement et de la dérivation secondaire, l'équipement propre peut inclure des travaux en technique réseau en domaine public et en domaine privé.

Pour tout travaux en domaine privé, une convention de servitude inaliénable devra être signée.

Délai : quatre mois à compter de l'acceptation et du règlement du devis sous réserve de la réalisation de l'équipement public, par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées (SDEHP), lorsque celui-ci est nécessaire.

Indications financières et de réalisation de l'équipement public par le SDEHP

extension		renforcement	
Coût estimé de l'extension HTVA par le SDEHP:	Aérien: Souterrain:	Coût estimé HTVA du renforcement par le SDEHP:	
Participation commune rurale au coût de l'extension :		Participation commune rurale au coût du renforcement:	
Participation du SDEHP au coût de l'extension:		Participation du SDEHP au coût du renforcement:	
Délai de réalisation :		Délai de réalisation:	
Retour à M. le Maire Le : ou transmis au SDEHP Le :	Le Représentant d'ERDF-GrDF: Nom : Signature :	Reçu par le SDEHP Le : Transmis par le SDEHP à M. le Maire le :	Le Représentant du SDEHP Nom : Signature :

3^e PARTIE - information du service instructeur (DDE) de la demande de P.C. ou de CU par le Maire
(dans un délai de 1 mois)

Ces travaux sur le réseau public d'électricité seront financés par : * la Commune : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> * le SDEHP : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> * la Participation pour voie et réseaux : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> - Délibération spécifique en date du : _____ Délai prévisionnel de réalisation :	Observations : Date: _____ Signature du Maire: Cachet de la mairie: _____
--	---